

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-98

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	N° 2020-98

Plateforme de travail et locaux communs RER métropolitain - Convention de financement - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Si les habitants de Bordeaux Métropole disposent d'une offre de transports de qualité, ayant permis de développer l'usage des transports collectifs et des modes actifs, et donc de baisser la part modale de la voiture sur le territoire métropolitain, les conditions de déplacement pour les habitants des zones péri-urbaines et limitophes à notre territoire sont plus délicates.

Ce déficit des services de mobilité dans ces dernières impacte les conditions d'accessibilité et le fonctionnement quotidien de la métropole.

Par sa stratégie métropolitaine pour les mobilités, Bordeaux Métropole s'est engagée à améliorer l'offre de mobilité et de transports à destination des zones péri-urbaines afin de favoriser l'accès à la métropole et aux zones d'activités.

Dans ce cadre et par délibération n° 2018-826 en date du 21 décembre 2018, Bordeaux Métropole a décidé la création d'un Réseau express régional (RER) métropolitain et validé une feuille de route commune avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur les volets ferroviaire et routier. De même, par son adhésion au syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités par délibération n° 2018-194 en date du 27 avril 2018, Bordeaux Métropole a confirmé son ambition d'agir qui se traduit notamment par un programme d'actions pour le bassin de mobilité Gironde et Garonne.

En complément de la feuille de route et des actions en cours et à venir, les partenaires ont souhaité mettre en commun leurs moyens afin de développer une approche plus transversale du projet, de mutualiser les ressources et, ainsi, de créer davantage de synergie entre les équipes. Il a donc été décidé par les partenaires d'avoir une plateforme de travail commune.

Profitant de la recherche de locaux par le Syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilités, il a été proposé que cette recherche intègre un espace plus important pour accueillir un espace dédié à l'équipe du RER Métropolitain composée d'agents de Bordeaux Métropole, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la SNCF et du Syndicat.

Le Syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilités loue depuis le 1er janvier 2020 des bureaux situés 37 rue d'Armagnac à Bordeaux (quartier Belcier) en incluant des espaces propres à son activité et d'autres dédiés au RER métropolitain (bureaux et salles de réunions notamment). Le bail est signé pour une durée de cinq ans.

Si le Syndicat Nouvelle-Aquitaine mobilités est signataire du bail et finance le loyer global, il est appelé un financement des partenaires du RER métropolitain sur la partie dédiée à cette activité.

Ainsi, sur les 120 K€ du loyer global par an, 60K€ seront financés par la SNCF, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole à parts égales (33% chacun soit 20 K€).

La convention jointe en annexe précise les modalités de financement et le descriptif des espaces.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2 ;

VU la délibération n° 2016-7 du 22 janvier 2016 relative à la Stratégie métropolitaine pour les Mobilités ;

VU la délibération n°2018-194 du 27 avril 2018 relative au Syndicat Mixte intermodal de la Nouvelle Aquitaine,

VU la délibération n°2018-826 du 21 décembre 2018 relative au développement du Réseau Express Régional Métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la mise en œuvre du Réseau express régional métropolitain avec sa double composante ferroviaire et routière avec le réseau de car express est une priorité pour la métropole,

CONSIDERANT QUE la création d'une plateforme de travail commune entre les partenaires est un gage de réussite et d'une meilleure transversalité pour la réussite de ce projet,

DECIDE

Article 1 : de contribuer à la mise en œuvre d'une plateforme de travail commune entre le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine mobilités, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Réseau ;

Article 2 : d'approuver les principes de financement de la plateforme de travail commune et d'adopter les termes de la convention de financement ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à effectuer et à signer tous actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal – chapitre 65 – article 6561 – fonction 844 pour l'exercice 2020 et, sous réserve de leur vote des crédits par le Conseil de Bordeaux Métropole, pour les exercices suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---